

La réintroduction du saumon et l'état de la circulation piscicole dans le bassin de l'Ill en Alsace (France)

Gabriel Edel (1) et Vincent Vauclin (2)

(1) Association Saumon-Rhin – 33 a, avenue de la Tour, 67200 Strasbourg
Courriel : saumon.rhin@wanadoo.fr

(2) Conseil Supérieur de la Pêche – 23, rue des garennes, 57155 Marly
Courriel : vincent.vauclin@csp.ecologie.gouv.fr

Le projet de réintroduction du saumon dans le Rhin supérieur a émergé au début des années 1990 grâce au Plan d'Action Rhin (PAR) décidé au niveau de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) en réponse à la pollution accidentelle des entrepôts Sandoz à Bâle, en 1986. Ce plan comprenait dès le départ la re-colonisation par le saumon du Vieux-Rhin Franco-allemand et des affluents vosgiens de l'Ill en Alsace (France). Des habitats à juvéniles de saumon et des zones de frai potentiels ont en effet été mises à jour et progressivement décrites avec précision dans tous ces affluents, en particulier dans la Bruche, le accessible et l'un des plus important d'entre eux. De 1991 à 2004, une description exhaustive de ces habitats et des barrages ou obstacles a été conduite par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) et l'Association Saumon-Rhin (ASR) pour tous les affluents de l'Ill, permettant d'estimer des effectifs potentiels de saumons mais aussi la difficulté de rétablir l'accès à ces habitats dans des délais brefs. En effet, les obstacles, de difficulté variable, se comptent par plusieurs dizaines pour chaque cours d'eau, et l'aménagement de passes migratoires efficaces est à la fois relativement récent et très incomplet, en dépit d'une obligation réglementaire claire. Parallèlement, les alevinages en saumon et leurs résultats confirment l'intérêt de ces cours d'eau pour le saumon, tandis qu'un réseau de suivi piscicole plus général effectué par le Conseil Supérieur de la Pêche fournit des informations, complémentaires concernant la qualité des cours d'eau.

Au total, les informations biologiques sont plus nombreuses que les succès en matière de franchissement. L'équipement d'un certain nombre d'obstacles en passes migratoires est à présent une priorité car les zones adéquates pour le frai des saumons et la vie de leurs juvéniles restent pour la plupart non accessibles, à l'exception de l'Ill aval et de la basse Bruche, où des frayères de grands salmonidés migrateurs et de lamproies marines sont observées chaque année. Dans ce dernier cours d'eau, des solutions de franchissement de trois grands barrages situés sur le cours inférieur semblent se dessiner d'ici 2008 environ. Elles permettront vraisemblablement les premières reproductions significatives de saumon et de truite de mer en Alsace.

Au niveau de l'organisation, les efforts de réintroduction du saumon sont portés par l'Association Saumon Rhin et par le Conseil Supérieur de la Pêche. L'association assure notamment des tâches liées aux alevinages, au suivi des juvéniles et à l'évaluation des habitats à saumons, ainsi que de la communication à l'échelle régionale et au-delà. Le CSP intervient plus précisément dans les projets de passes migratoires et dans l'orientation du programme. L'ensemble de ces efforts font l'objet d'un large consensus public et d'un accompagnement par les administrations, notamment la Direction régionale de l'environnement Alsace, ainsi que par les autres organismes ou collectivités contribuant à leur financement. L'une des difficultés du dispositif, toutefois, réside dans l'absence de cadre de financement global à moyen terme, qui complique la planification du programme à des échéances dépassant 3 ou 4 ans.